

Le mystérieux camp des Allobroges

21-7-16

Datant d'environ 300 ans avant Jésus Christ, cette ancienne enceinte fortifiée située au Salève était l'œuvre de la tribu des Allobroges, peuple gaulois réputé pour être composé de grands guerriers.

Au sommet du petit Salève, sur la commune de Monnetier-Mornex, on entrevoit des vestiges à peine perceptibles d'un camp gaulois datant d'environ 300 ans avant Jésus Christ. Cette ancienne enceinte fortifiée était l'œuvre de la tribu des Allobroges, peuple gaulois réputé pour être composé de grands guerriers sous l'Antiquité, et dont le territoire allait de l'Isère au Rhône, jusqu'aux Alpes du

Nord.

Il s'agit d'un ancien oppidum, qui avait une vocation défensive, grâce aux remparts naturels formés par les falaises. Un oppidum se définit comme une "agglomération fortifiée", centre politique, économique et religieux, qui bénéficie de défenses naturelles du fait de la difficulté d'accès. Le lieu est en effet stratégique puisqu'il domine le bassin lémanique, les voies de chaque côté du Salève, et même les routes. Mais les Romains s'approprient le camp, qui perdra ainsi sa prospérité.

La Pax Romana qui accompagne la conquête romaine sonne la fin des oppidums puisqu'elle supprime le besoin de fortifications. C'est ainsi que les oppi-

dums sont abandonnés peu à peu, et disparaissent sous le poids des années. Outre leur modestie, les vestiges présents au petit Salève sont dignes qu'on s'y attarde malgré tout, en laissant notre imagination prendre le relais. C'est un lieu à contempler au cours d'une randonnée, puisqu'il faut bien sûr s'y rendre à pied. Il faut reconnaître que les Allobroges avaient bien choisi leur endroit, qui est aujourd'hui toujours aussi difficile d'accès. Des remparts artisanaux ainsi que plusieurs plans de portes ont pu être devinés, mais sans certitude absolue.

De même, il semblerait qu'un menhir soit présent sur le site, mais cela pourrait tout aussi bien n'être simplement qu'un gros ro-

cher. Au niveau du sommet, en face du grand Salève, se trouverait également une pierre à cupule ; qui devait certainement servir de lieu de culte. Toutes ces découvertes restent des hypothèses.

Pour l'instant, le site n'a pas encore pu être étudié en profondeur, ce qui nous laisse encore beaucoup d'incertitudes scientifiques. Le lieu a donc grand besoin de protection et de préservation contre d'éventuelles fouilles illícites qui détruiraient de précieuses informations. Dans la mesure où les fouilles clandestines font l'objet d'une sanction pénale pouvant aller jusqu'à 7 500 euros d'amende, il est préférable de ne regarder les vestiges qu'avec les yeux.

JOHANA SECHAUD